



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n° 100

Genève, le 19 juin 2015

RATIFICATION DU CANADA DE L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Le Gouvernement du Canada a déposé, le 19 juin 2015, son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a pour objet de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

Le Canada, qui est déjà l'un des soixante-douze membres de l'UPOV, est le cinquante-troisième membre pour lequel l'Acte de 1991 de la Convention UPOV aura pris effet. L'Acte de 1991 entrera en vigueur à l'égard du Canada un mois après le dépôt de son instrument de ratification, soit le 19 juillet 2015.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41-22) 338 9111
Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin]